



**Avenant n° 5 à la convention de participation financière
du 16 juillet 2014
Mise en œuvre du SDTAN de la Somme
Programme opérationnel 2012 - 2017
FtH**

Entre

le Département de la Somme, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Laurent Somon, habilité à la signature des présentes en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 5 octobre 2020

ci-après dénommé "le Département"

et

le Syndicat mixte Somme Numérique, représenté par son Président, Philippe Varlet, habilité à la signature des présentes par délibération du Bureau en date du 9 novembre 2020

ci-après dénommé "le Syndicat mixte"

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Syndicat mixte, dans le cadre des opérations FtH du programme opérationnel 2012 - 2017 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme, a terminé le déploiement du réseau de desserte de ce programme sur l'année 2020 et prévoit de poursuivre le raccordement des locaux jusqu'en 2023.

Article 1

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant de la contribution du Département ainsi que les modalités de versement de la participation du Département au Syndicat mixte pour l'année 2020.

Article 2

L'article 4.3 de la convention du 16 juillet 2014 est complété par les dispositions suivantes :

Article 4 – Participation financière du Département

4.3 – modalités de versement

Pour l'année 2020, le règlement de la participation financière du Département au Syndicat mixte interviendra par le versement d'un acompte d'un montant maximal de 400 000 €, sur production des factures acquittées accompagnées d'un récapitulatif de paiement certifié par le Président du Syndicat mixte et par son payeur.

Article 3

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées.

Article 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Fait à Amiens, le

en deux exemplaires originaux,

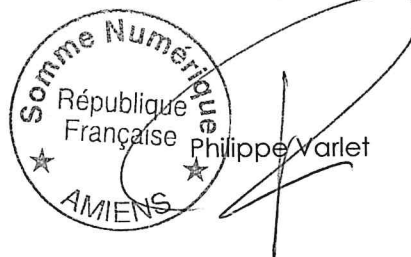
Pour le Département de la Somme,
le Président du Conseil départemental

19 OCT. 2020



Laurent Somon

Pour le Syndicat mixte Somme Numérique,
le Président du Syndicat mixte



Somme Numérique
République Française
Philippe Varlet
AMIENS

Notifié et rendu exécutoire le